

raisons nous ont désenchantés car, dans certaines régions du moins, le programme ne semble pas se concrétiser en des projets ou des travaux qui contribueraient à augmenter la productivité de notre industrie agricole.

Je dois avouer, toutefois, que j'avais tort jadis de critiquer si sévèrement l'ARDA, car, je le constate, lorsqu'on analyse le programme de l'ARDA, il ne faut pas oublier un fait très simple: dans certaines régions et dans certaines provinces du pays, il fonctionne très bien. Divers travaux et projets concrets s'inspirent maintenant dans certaines provinces des études, des relevés et des enquêtes effectués auparavant. Il n'en est pas ainsi dans d'autres provinces. Cela semble être la pure vérité. D'après mes lectures et mes recherches, je constate que dans certaines provinces, notamment en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, en Ontario et au Québec, des travaux importants qui se rattachent directement à la production et au revenu agricoles sont en cours et parfois terminés. Comme je ne crois pas qu'il faille se montrer trop diplomate, je mentionnerai les provinces où des travaux de ce genre n'ont pas encore été entrepris. En Alberta et au Manitoba—pour une raison quelconque et le ministre pourra peut-être nous fournir certains éclaircissements à ce sujet—les dépenses fédérales ou les contributions au programme de l'ARDA semblent encore être limitées. Elles semblent viser une série interminable de relevés et d'études, mais les travaux n'ont pas encore débuté.

On peut s'en apercevoir en jetant un coup d'œil sur la plus récente brochure annuelle de l'ARDA. On y remarque pour chacune des provinces desservies par l'ARDA l'énumération de dépenses financées par le gouvernement fédéral, des sommes réservées à la province, la nature et le nombre des projets entrepris et j'en passe. On constate que le bilan de ce programme est médiocre dans certaines provinces. Il peut y avoir pour cela des raisons valables et légitimes. Maintenant que cette loi a été adoptée depuis déjà six ans, on devrait quand même s'attendre à un plus grand dynamisme dans l'exécution de travaux sur place. J'entends par là des relevés, des études de rentabilité ou autres.

Je sais que les responsables de ce programme manquent de données et de renseignements, ce qui retarde les initiatives pratiques. Il leur faut donc faire des études et des

[M. Schreyer.]

relevés plutôt coûteux. Toutefois, je connais beaucoup de cas où rien n'empêchait d'agir, par exemple, de délimiter les terres qui serviraient à des pâturages collectifs, d'effectuer des travaux d'assèchement et de mise en valeur des terrains marécageux, ce qui permettrait aux exploitants de fermes marginales de disposer, dans les environs, de pâturages collectifs servant à augmenter leur production de bétail de boucherie, d'autant plus que les responsables de l'expansion agricole ont encouragé les cultivateurs à saisir toutes les possibilités de se consacrer à l'élevage d'animaux de boucherie.

Lorsque ces gens travaillent pour les comités locaux de l'ARDA, comme on les exhorte à le faire, ils organisent des réunions locales où ils présentent aux fonctionnaires appropriés de l'ARDA des propositions concrètes concernant les travaux de drainage, d'aménagement de pâturages collectifs, ou d'extension de pâturages collectifs. Trop souvent, on rejette ces propositions. On dit aux cultivateurs soit qu'on ne possède pas assez de renseignements pour pouvoir déterminer la praticabilité de leur proposition, soit que cette dernière est bonne, mais qu'on ne possède pas les fonds nécessaires. Le temps passe, et les revenus de ces gens n'augmentent pas; au contraire, ils baissent. Ils espéreraient jadis que l'ARDA les aiderait ou leur permettrait de s'aider eux-mêmes, mais maintenant ils constatent qu'il leur faudra encore attendre longtemps des mesures concrètes.

Il faut dire que l'on a de plus en plus l'impression—à tort ou à raison selon le cas—que l'ARDA s'enlise elle-même dans une multitudes d'études et de projets sans rapport avec les travaux réels à pied d'œuvre. Je ne sais comment m'y prendre pour souligner ce point davantage, mais il faut le mettre bien en relief. On a dit que l'ARDA avait été conçue par des esprits brillants et qu'elle a été relativement bien appliquée dans certaines provinces. Dans d'autres, cependant, elle semble ne pas l'avoir été du tout. Puisque le ministre est chargé de l'application du programme, il doit se renseigner sur ces degrés divers d'application dans les provinces. Le sentiment se répand de plus en plus que notre bureaucratie prolifère et qu'elle est un exemple concret de la loi de Parkinson. Je serais